N° 1462. VENDREDI 12 JUILLET 1867 12e année

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50 — » » six mois 14 » » — » » un an 25 » »

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées *avant midi* le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et Cie, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et Cie pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

L'imprimerie et les bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX sont transférés rue du Vieil-Abreuvoir, 25, (coin de la rue Nain).

Roubaix, 11 Juillet 1867.

BULLETIN.

La question mexicaine est revenue mardi devant le Corps législatif. C'est M. Thiers qui a ouvert le débat par un discours que nous regrettons de ne pouvoir reproduire.

« Pour ceux qui, comme moi, a dit l'ancien ministre, sont arrivés ici sans passion, sans parti pris, sans ambition d'aucune sorte, sans nul autre désir que de ramener peu à peu, *sans révolution surtout*, à des institutions libres et d'obtenir par ces institutions une meilleure gestion des affaires publiques ; pour ceux-là, il est impossible de laisser un évenement si grave, si douloureux, et qui a eu de si fatales conséquences, s'enfoncer dans le gouffre du passé sans avoir essayé de répandre les lumières qui peuvent en faire sortir les enseignements qu'il contient. »

Prenant l'expédition à son début, M. Thiers a montré toutes les fautes qui ont commises, les erreurs qui les ont amenées et il a conduit son récit jusqu'à la catastrophe du 19 juin.

M. Granier de Cassagnac lui a succédé à la tribune ; le talent qu'il a déployé n'a pu effacer l'impression faite sur la Chambre par le discours de M. Thiers.

M. Jules Favre a parlé ensuite avec cette âpre violence qui lui est habituelle. « L'archiduc Maximilien, s'est écrié en terminant le député-académicien, est parti, sur la foi de nos promesses, avec notre armée, il devait être protegé par elle. Oui, j'ai éprouvé une douleur profonde que le malheureux Maximilien n'ait pas été ramené avec nos troupes, et qu'ainsi la France n'ait pas été mise à l'abri du sang qui a été versé et qui retombera sur elle.

M. Rouher a relevé immédiatement la sévère accusation de M. Favre et dans la séance d'hier, il a combattu dans un long discours les députés de l'opposition; il a cherché à démontrer que l'expédition du Mexique n'était pas une faute, mais que c'était l'une des plus belles gloires du second Empire. Y a-t-il réussi? La postérité le dira.

J. REBOUX.

Mgr. l'évêque d'Orléans vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse, à l'occasion des fêtes de Rome et pour leur annoncer le futur concile œcuménique, une longue lettre pastorale qui respire une véritable éloquence, et par endroits une fraternelle et douloureuse émotion.

Que nos lecteurs en jugent par ce fragment relatif à l'église de Pologne :

« En ce moment où toutes les églises du monde, représentées par ces cinq cents évêques, entourent le pere commun, il en est une qui nous est chere entre toutes par sa fidélité, son héroïsme et ses malheurs, et que nous ne voyons pas ici. O chère Eglise de Pologne! nous avons cherché en vain, pour lui baiser les mains, comme on fait aux martyrs, un seul de tes évêques!

» Il n'y en avait pas! Pourquoi? Sont-ils dans ces exils d'où l'on ne revient pas? A-t-on craint qu'ils n'émeuvent trop douloureusement le doux pontife en lui faisant voir de près les maux que tu souffres? Mais qui les ignore sous le soleil? Oh! quand donc renoncera-t-on à vouloir l'arracher sanglante du sein de l'Eglise romaine, ta mère, ô Pologne, comme la nôtre?

» Ah! du moins aux jours du concile, que les évêques aussi soient là, près de nous, travaillant avec nous à l'avènement du règne de Dieu dans le monde et au triomphe quelquefois si tardif de la vérité et de la justice! »

REVUE DES JOURNAUX.

La *Constitutionnel* prend à partie M. Jules Favre à propos de son discours sur le Mexique;

« M. Jules Favre répondait à M. Granier de Cassagnac, et son dernier mot à couronné un discours violent par une violence sans précédent, même dans ses propres discours. M. Jules Favre a osé dire que la France et son gouvernemen étaient responsables de la mort de Maximilien. Cette abominable calomnie a été relevée comme elle méritait de l'être, par M. le président du Corps législatif, qui n'a été que l'interprête justement indigné de toute la Chambre.

« Pourqnoi nous force-t-on à dire que si la responsabilité de ce crime doit tomber sur d'autres, et ci quelqu'un en France doit avoir des remords, ce sont ceux qui n'ont pas cessé pendant que le drapeau français était au Mexique, de soutenir Juarez et sa cause; ceux dont le discours ont été retrouvés dans les gibernes des soldats de Juarez, l'assassin de Maximilien!

« Profondément ému et plein d'une noble indignation patriotique, M. le ministre d'Etat a répoussé aux acclamations du législatif, l'outrage proféré par M. J. Favre. il a éloquemment vengé l'honneur du gouvernement impérial en disant tous les efforts qui ont été faits pour soustraire le malheureux prince aux catastrophes possibles et le ramener en Europe avec notre armée. M. Rouher a donné son vrai nom a la mort de Maximilien ; il l'a flétrie comme un crime que rien ne peut atténuer il l'a placée en face de la conscience de tous. Ce jugement a été ratifié par l'assentiment unanime de la Chambre, comme il le sera par l'assentiment unanime de la France. »

Le *Nouvelliste de Rouen* a reçu d'un de ses lecteurs la note suivante à laquelle la fin tragique de l'empereur Maximilien donne un intérêt d'actualité :

« Maximilien n'était pas seulement un *Habsbourg*, il descendait par Marie de Bourgogne, femme de cet autre Maximilien Ier, non Empereur du Mexique, mais Empereur d'Autriche, des comtes de Flandre, et, conséquemment, de *Hugues Capet*, par Alix de France qui avait épousé Baudouin V, et, bien avant, de *Charlemagne*, par Judith, fille de Charles-le-Chauve devenue la femme de Baudouin *Bras-de-Fer*, premier comte de Flandre, mort en 917.

»Maximilien descendait même de Philippe de Macédoine, pére d'Alexandre Le Grand, si ce que M. Duruy dit (vol. 1, page 212 de son Histoire de France) de l'origine d'Anne de Russie, femme de Henri Ier, Roi de France, est exact. Tous les souverains de l'Autriche, Napoléon II par sa mère, l'impératrice Charlotte par la sienne et par Henri IV, n'ont pas une autre origine que Maximilien.

»Baudouin, sixième comte de Flandre de ce nom, après Baudouin Bras-de-Fer, fut renommé par sa vertu et son courage. Etant un des chefs de la quatriéme croisade, il fut, après la prise de Constantinople, proclamé et couronné Empereur des Latins, avec une grande solennité, le 16 mai 1204. Mais à toutes les couronnes que son intrépidité enlevait aux infidèles qu'il mettait en deroute, son courage trop bouillant devait lui faire ajouter celle du martyre. Un an plus tard, au siége d'Andrinople, qui s'était révoltée, il se laissa emporter trop avant et tomba dans une embuscade, où il fut fait prisonnier par les Bulgares et emmené en Valachie. Il périt d'une mort cruelle, à l'age de trente-cinq ans, après avoir régne un an et treize jours sur l'Empire de la Grèce. Henri, son frère, lui succéda.

«Au juste 663 ans après l'élévation de Baudouin à l'Empire, Maximilien, son très-arriéré descendant, vaincu par la trahison, tombait dans les mains d'un assassin et périssait peu de jours après, comme Baudouin, à l'âge de 35 ans!

»Terrible rapprochement qui n'est pas sans gloire « !

Nous lisons dans la revue financière du *Courrier Français* :

« C'est le tonneau des Danaïdes que ces conseils d'administration de chemins de fer ; il faut tous les deux ou trois ans modifier les conditions de la concession et bonifier les clauses du cahier des charges à leur profit. C'était bien la peine de faire des contrats pour quatre-vingt-dix-neuf ans. Il est certain qu'on trouve déjà les conventions de 1863 usées, et qu'on demande d'en faire de nouvelles. Agiotage.

» On disait aux actionnaires, il y a quatre ans : « Voyez vos administrateurs s'ils entendent vos intérêts ; voyez les garanties et les améliorations qu'ils vous ont obtenues. » Et là-dessus les cours montaient, les agioteurs écoulaient leur portefeuille. Ils rachètent aujourd'hui, du moins, dans trois compagnies : le Lyon, l'Ouest et le Midi, car ils se croient sûrs d'obtenir de nouvelles gratifications.

» Nous n'avons pas le temps d'expliquer aujourd'hui à nos lecteurs les mystères de la coopération ; mais nous nous contenterons de dire aux actionnaires de chemins de fer, qui sont des hommes, voyageant et faisant transporter des marchandises aussi comme le simple vulgaire :

» Pour arriver à vous vendre des actions très-cher, au triple du prix d'émission, les administrateurs savent qu'il faut vous demander :

» 1° Comme contribuables, des subventions et des garanties d'intérêt ;

» 2° Comme clients du chemin de fer, des tarifs exorbitants

» En payant des sommes folles de ce double chef, vous vous assurez des revenus énormes, et les actions se cotent à des prix invraisemblables.

» Pas bêtes, les agioteurs! ils auraient inventé l'*art de plumer la poule sans la faire crier*. »

Nous empruntons aux lettres de Rome du 3 juillet publiées par le *Monde*, les passages suivants :

« On ne saurait fixer d'une manière précise le nombre des prêtres qui sont allés à Rome ; mais en s'en tenant au chiffre de *vingt mille*, on ne s'écartera pas trop de la vérité. Quant aux évêques et aux cardinaux qui se sont trouvés aux fêtes de la canonisation, on possède une liste officielle qui ne permet pas de se tromper. Leur nombre s'est élevé à *cinq cent douze*. Nous ne savons pas si dans les annales de l'Eglise, on trouverait l'exemple d'une si importante réunion. L'adresse remise au Pape contient 490 signatures. On n'y trouve pas celle de *vingt-deux* cardinaux. Cette abstention a causé beaucoup de surprise à ceux qui ne sont pas initiés à la pratique des règles de l'Eglise, et a été l'objet de beaucoup de commentaires.

» Les cardinaux-évêques seuls ont été admis à la signer et tiennent la place d'honneur sur la liste. Quant aux autres cardinaux, il ne font pas perdre de vue que s'ils sont *cardinaux-diacres*, ils ne peuvent être regardés, dans l'ordre hiérarchiqué, que comme *diacres*, et les *cardinaux-prêtres* que comme *prêtres*, bien que les premiers puissent avoir le caractère de prêtres et les seconds celui d'évêques.

» Ces caractères indélébiles subissent pour ainsi dire une éclipse, tant que ceux qui les portent sont revêtus de la pourpre romaine. De telle sorte qu'un cardinal-diacre, s'il est prêtre, ne peut dire la messe que chez lui, dans sa chapelle privée, et non pas dans une église ou dans une cérémonie publique. Il en est de même d'un cardinal-prêtre qui a été sacré évêque, il peut bien exercer en public toutes les fonctions de prêtre, mais il ne saurait légitimement remplir celles d'un evêque. Tel est le principe général. Parfois, il se fait des exceptions à cette règle ; mais, pour cela il est nécessaire d'obtenir pour chaque fait en particulier une autorisation spéciale et par écrit du Souverain-Pontife. On voit donc quelle est la raison pour laquelle l'adresse de l'episcopat n'a pas été signée par les cardinaux-prêtres et par les cardinaux-diacres. Le Souverain-Pontife a donné une audience particulière à la plupart des évêques, les uns après les autres ; mais leur nombre est si considérable qu'il lui restait encore à recevoir, il y a huit jours, près de 120 d'entre eux. »

J. REBOUX.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 12 JUILLET 1867.

— 9 —

L'ANGE DES FRONTIÈRES

— V —

(*Suite. — Voir le* JOURNAL DE ROUBAIX *du 10 juillet*).

— Eh bien! découvres-tu quelque chose? demanda Jenkins à Dick pour la troisième ou quatrième fois.

— Oui!... oui!... ne fais pas de bruit.

— Qu'est-ce qui t'oblige à te cacher comme cela, Dick?

— Je vois mieux de cette manière.

— Faut-il que je me baisse aussi, moi?

— Sans doute, si tu as peur.

— Je n'ai pas peur du tout; seulement... Oh! mon Dieu! je suis blessé... » s'écria Jenkins en roulant sur la plate-forme et en gémissant comme s'il luttait déjà avec la mort.

Dick ne fut pas surpris ; il avait entendu le bruissement d'un arc et le sifflement d'une flèche. Le projectile sauvage s'était logé à quelques pieds au-dessus de la tête des sentinelles dans la muraille du bastion. Il s'y était attendu, car c'était là la façon dont l'être mystérieux connu sous le nom d'Ange des Frontières manifestait sa présence.

« Lève-toi donc, double fou! dit-il impérieusement à son compagnon, en joignant à son ordre un geste énergique avec le pied, furieux tout de bon, cette fois, de la lâcheté de Jenkins. Lève toi, te dis-je ; tu n'es pas blessé, et c'est dommage. Personne n'a tiré sur toi, imbécile, ni songé à te faire mal.

Crois-tu? Mais c'est pourtant vrai, que je ne suis pas blessé!... Vois-tu, Dingle, c'est un accès : oui, j'y suis sujet depuis ma tendre jeunesse. Que diable! veux-tu peut-être dire que je suis tombé à propos? ajouta Jenkins en se relevant, quand il fut bien convaincu qu'il n'était pas blessé.

— Non; mais tu conviendras que tu tombes bien drôlement.

— Oui, ces maudits excès me prennent toujours...

— N'en parlons plus, ou je t'en fais venir d'autres. Allons! reste ici, et fais bonne garde pendant que je descends à à la porte.

— Qu'est-ce que tu veux y faire, à la porte?

— Il y a quelqu'un qui desire me voir.

— Tu ne resteras pas longtemps, n'est-ce pas?... Qui est-ce donc?

— Celui qui t'a envoyé cette flèche.

— Jérusalem! c'est donc à moi qu'ils en voulaient? Je le savais bien, moi!

— Allons, ferme ton bec et tiens-toi tranquille, on l'on pourrait bien tirer sur toi une seconde fois, et, celle-là sans te manquer. Je reviens à l'instant. »

A ces mots, Dingle descendit à la porte des palissades pour y recevoir le message de l'Ange des Frontières.

VI

L'ANGE DES FRONTIÈRES. — LES SHAWNIES.

La personne mystérieuse que nous avons introduite dans le chapitre précédent, sous le nom de l'Ange des Frontières, avait reçu ce nom des chasseurs et des coureurs des bois, qui la connaissaient depuis plusieurs années déjà ; mais on ne savait rien d'elle que son existence. Qui était-elle? d'où venait-elle? C'était pour tous un secret impénétrable. Elle était toujours tatouée, vêtue à la mode fantastique des Indiens ; pour beaucoup cependant, elle était de race blanche, car elle ne s'exprimait jamais que dans la langue des colons; elle évitait absolument, dans son langage, les figures extravagantes et recherchées si usitées parmi les Indiens de l'Amérique du nord, figures qui les rendent la plupart du temps inintelligibles au commun des mortels. Elle était toujours seule et rarement, ou même jamais, elle n'apparaissait en plein jour. Le but de sa vie semblait consacré uniquement à la protection des colons. Plus d'une fois de bons avis donnes et reçus à propos avaient sauvé bien des blancs de la fureur des sauvages. Tantôt elle veillait sur les établissements de la vallée de la Sciota ; puis, après avoir donné les renseignements les plus complets sur les mouvements de l'ennemi, elle disparaissait ; et, peu de temps après, on entendait dire qu'elle avait rendu les mêmes services aux colonies plus éloignées vers l'est. La plupart des chasseurs auxquels elle apparaissait ne la prenaient ni pour une blanche, ni pour une Indienne, mais pour un esprit, un ange, et c'est pour cela qu'ils lui avaient donné le nom sous lequel nous l'avons désignée. Ces hommes rudes, mais superstitieux, la regardaient comme un être beaucoup au-dessus d'eux; mais leur vénération était si craintive, qu'ils étaient persuadés que celui qu'elle toucherait perdrait la vie à l'instant. Louis Whetzel, le plus célèbre des quatre frères de ce nom, était un chasseur qui avait juré que, jusqu'à sa mort, il ne ferait jamais grâce à aucun Indien, sous aucun prétexte, soit par suite d'un traité, soit comme parlementaire, ou par toute autre raison. Il avait pris cette résolution terrible après le massacre de ses parents, dont il avait été témoin étant enfant. C'était un fait notoire pour tous que, après s'être associé à Veach Dickerson, il avait tué un Indien au mépris de la proclamation du général Harmar, en vertu de laquelle les hostilités devaient être suspendues pendant neuf jours, afin qu'on pût entrer en négociation avec eux. La récompense offerte par le général, si on parvenait à s'en emparer, l'avait amené à fuir dans les bois et à se maintenir de plus en plus dans ses projets d'hostilité éternelle. On racontait que ce terrible Louis Whetzel, ayant un jour rencontré l'Ange des Frontières dans la forêt, avait, pour la première fois de sa vie, manqué à son serment. Lorsqu'il racontait cet incident, il disait que, s'il avait levé sur elle sa carabine, un seul des regards de l'Ange l'eût exterminé à l'instant même.

Cette crainte superstitieuse ayant répandu son influence sur tous ceux qui communiquaient avec l'Ange, il n'est pas étonnant que le cœur battît fort à notre ami Dick et qu'il ne fût pas sans inquiétude, lorsque, après avoir ôté les traverses qui barricadaient la massive porte des palissades, il se trouva côte à côte avec elle.